

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 Floréal.

( Ere vulgaire. )

Jeudi 5 Mai 1796.

*Passage continu de troupes d'Asie par Constantinople, qui vont renforcer l'armée ottomane. — Ordre donné par le grand-seigneur de mettre en état de défense les ports et forteresses de ses états. — Difficulté entre le roi de Naples et le grand-duc de Toscane, relativement au refus fait par ce prince de laisser passer les troupes napolitaines par ses états. — Rupture prochaine entre la Russie et la Suède. — Préparatifs considérables sur les bords du Rhin. — Vols et assassinats commis à Marseille.*

## A V I S.

*Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.*

*Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.*

*Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.*

*Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.*

## T U R Q U I E.

*Des frontieres, le 15 avril.*

On apprend de Constantinople que des troupes d'Asie passent continuellement par cette ville, & vont renforcer l'armée ottomane qui se rassemble à Andrinople, où la Porte a déjà fait conduire beaucoup d'artillerie.

Le grand seigneur a fait mettre en état de défense les ports de Sinope, de Trebisonde & de Warna, ainsi que les forteresses de Brailow, Ismîl, Yassy & Chorsim. Ces préparatifs hostiles ont donné lieu à M. de Kotschubey, ministre de Russie, de présenter au reis-efendi une note dans laquelle il a demandé, au nom de sa cour, quel étoit l'objet de ce grand appareil militaire. La Porte qui sembleroit vouloir éviter toute occasion de rupture, a répondu que la seule révolte du pacha de Widin en étoit le motif; que le beglierbey de Romélie avoit reçu d'abord l'ordre de réduire ce pacha rébellé, mais que s'étant conduit avec une mollesse qui a donné de nouvelles forces au pacha révolté, la Porte se voyoit aujourd'hui forcée de faire marcher contre ce pacha une armée considérable; qu'au reste, pour tranquilliser l'impératrice, la Porte l'assuroit que pas un homme de cette armée ne passeroit le Danube.

Le ministre russe peu satisfait de cette réponse, a demandé & obtenu la permission d'envoyer à Andrinople un homme de confiance pour prendre connoissance de la véritable force de l'armée ottomane, & il a expédié en même-tems un courrier à Pétersbourg pour informer l'impératrice de la réponse de la Porte.

Ceux qui ne voient pas dans cette démarche hardie de la Russie un ton de supériorité bien prononcé, peuvent seuls présumer que cette puissance ne nourrit pas un dessein formel d'opprimer la Porte.

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 17 avril.*

On a levé dans la Croatie mille hommes qui doivent former la garde à Chersy de l'archiduc Charles.

Le comte Manfredini est arrivé ici de Florence avec la mission de demander l'intervention de la cour impériale sur une difficulté assez grave qui s'élève dans ce moment entre le roi de Naples & le grand-duc de Toscane. Ce dernier, en conséquence de la neutralité qu'il a adoptée, a refusé le passage par ses états aux troupes napolitaines; le roi de Naples a déclaré, dit-on, qu'il vouloit obtenir ce passage, de gré ou de force. On est dans l'attente du parti que notre cour prendra dans cette occurrence.

Le général comte de Wallis, arrivé récemment d'Italie, où il a commandé en chef & par *interim* l'armée autrichienne, vient d'être nommé vice-directeur de l'artillerie impériale.

En conséquence d'un accord fait entre notre cour & celle de Londres, on tire de la Hongrie & de la Bohême, où la récolte a été abondante, 4000 mesures de bled qui vont être expédiées aux Anglais & qui seront embarquées sur l'Elbe.

La princesse royale de France (ainsi qu'on l'appelle ici) est toujours traitée avec la plus grande distinction par la famille impériale. Elle a une maison en règle, & tient

tous les jours un cercle où se rendent les personnes les plus considérables de la noblesse autrichienne, & plus assidument encore les français émigrés qui ont été présentés à cette princesse. De ce nombre sont le duc de Richelieu, le comte de Polignac & son fils, le prince de Grave, le marquis de la Riviere, l'évêque de Nancy, &c. ainsi qu'un grand nombre de dames.

Le comte de Saint-Priest, à qui on donne le titre de premier ministre de S. M. T. C., vient d'arriver ici & a été reçu avec beaucoup de distinction. On attend tous les jours le comte de Choiseul-Gouffier, chargé, dit-on, d'une mission particulière.

( Gazette de Vienne ).

## A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre écrite de Hambourg, le 22 avril.

Il est certain que tout annonce une rupture prochaine entre la Russie & la Suede; mais on croit encore que cette dernière puissance fera ce qui dépend d'elle pour éviter la guerre. Le meilleur moyen de l'éviter est de se mettre en état de la faire avec avantage, & c'est aussi à quoi son gouvernement s'applique en ce moment avec une grande activité. Il fait marcher des troupes, recrute les différens corps, amasse des approvisionnemens pour une campagne de terre; d'un autre côté, il répare ses vieux vaisseaux & en arme de nouveaux: mais le gouvernement est trop pauvre pour suffire par ses propres ressources à des dépenses extraordinaires si considérables; & il seroit bientôt épuisé s'il ne trouvoit des secours dans les puissances intéressées à secondar ses efforts. Vous ne croyez pas sans doute que le véritable motif de l'union que témoigne l'impératrice de Russie à la cour de Stockholm soit celui qu'elle met en avant. Il est très-vrai qu'elle a refusé de recevoir la notification officielle que cette cour a voulu lui faire du mariage du jeune roi avec la princesse de Mecklenbourg-Schwerin; il est très-vrai qu'elle a fait notifier par son ministre à Stockholm, « qu'indépendamment des liens du sang, la » sûreté du Nord & celle même de la couronne de Suede » l'obligent d'exiger une alliance sur laquelle elle a compté » constamment, & à laquelle elle a destiné une des prin- » cesses de son sang ». L'impératrice a ajouté, « qu'elle » avoit fait instruire dans la langue suédoise la jeune » princesse destinée à devenir l'épouse du roi, & que » cette union avoit été solennellement déterminée entre » elle & le feu roi Gustave III, de glorieuse mémoire ». Enfin, l'impératrice réclame hautement contre un mariage concerté sans son aveu & contraire aux droits prétendus de la grande duchesse, sa petite fille, sur la main du jeune monarque.

On conçoit que Catherine n'a pu voir sans déplaisir échouer un projet qui donnoit un trône à sa petite fille; mais l'engagement n'étoit pas assez avancé de part ni d'autre pour qu'elle en pût regarder la rupture comme un affront; & dans le moment où elle se prépare à porter ses armées & ses flottes sur les confins de l'Asie, on doit penser qu'elle ne peut pas être fort empressée de multiplier ses ennemis & de provoquer elle-même une diversion si dangereuse pour le succès des grandes vues d'ambition & de gloire, qui vont diriger ses efforts sur la Turquie. Ne doutez donc pas que le parti qu'a pris la Suede dans

les affaires de France & la neutralité persévérante qu'elle a opposée aux instances & aux intrigues de la coalition, ne soit le principal motif de cette humeur que témoigne Catherine à la cour de Stockholm: *Inde vice*. Les cabinets le savent bien, & vraisemblablement la conduite des puissances intéressées nous révélera bientôt des secrets relatifs à ces mouvemens.

De Francfort, le 25 avril.

On mande de Vienne que six mille Hongrois, destinés à renforcer l'armée du Rhin, ont passés, du 14 au 15 de ce mois, par cette capitale, & qu'un autre corps de même force, dont fait partie le régiment de Bender, se rassemble à Prague pour la même destination.

Les lettres de Berlin portent que le comte de Haugwitz, ministre d'état, a fait un voyage à Magdebourg; & on suppose que ce voyage a eu pour objet de hâter les préparatifs militaires qui ont été ordonnés. Les frais nécessaires à ces mouvemens de troupes ont été assignés sur des résidus de caisses publiques. Il est question de mettre successivement en activité plusieurs régimens.

( Mercure et journal de Francfort ).

## B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 12 floréal.

Les Autrichiens viennent de former un camp très-considérable près de Namur, qui s'étend jusqu'aux environs de la forteresse d'Erenbreitstein; ce camp n'est guère qu'à une portée de fusil de la rive droite du Rhin. Un second camp est derrière Linbourg, sur la Lahn; il est plus considérable que le premier. Chaque jour il défile une grande quantité de troupes autrichiennes qui se portent sur les bords de la Sieg. Toutes les armées françaises & autrichiennes sont campées en ce moment, & elles s'attendent que le signal pour voler aux combats. Comme il paroît que ce sera sur le Bas Rhin que les coups les plus rudes se porteront, on a fait passer sur la rive droite du Rhin vingt-deux mille grenadiers républicains qui seront commandés par le général de division Lefebvre.

Les armées françaises qui agiront sur le Rhin ne seront point payées en mandats comme on l'avoit dit; le directeur exécutif vient de les faire prévenir que chaque soldat recevra deux sols & demi par jour, les caporaux trois sols & les officiers recevront également une indemnité.

Des lettres authentiques de Wessl portent que 40 mille hommes de troupes prussiennes sont en marche pour la Westphalie, afin de faire respecter la ligne de démarcation; elles seront jointes par l'armée hanovrienne & les troupes de Brunswick: l'on présume que ce sera le prince Henri qui aura le commandement de cette armée. Des politiques qui se piquent de vues profondes, assurent que le rassemblement d'une armée aussi nombreuse pour faire respecter la ligne de neutralité, n'est qu'un prétexte, & que le roi de Prusse veut se rengager de nouveau sous les bannières de la coalition. Sans vouloir garantir une pareille nouvelle, nous ajouterons qu'elle n'est pas dénuée de fondement. Nous dirons aussi que l'emprunt forcé prélevé dans les états prussiens situés sur la rive gauche & les réquisitions nombreuses que l'on ne cesse d'y faire, ont fort indisposé le cabinet de Berlin.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

*De Marseille, le 2 floréal.*

Les vols & les assassinats commencent à affliger de nouveau la ville de Marseille. Le juge de paix d'un seul de nos arrondissemens a dressé trois procès-verbaux en une matinée dans des maisons volées.

Le général divisionnaire Fontbonne, se retirant dans ses foyers, a été assassiné dans le bois de l'Estérel, par ses propres domestiques, qui ont été, à ce qu'on assure, arrêtés.

*De Paris, le 15 floréal.*

Il est arrivé ce matin chez l'ambassadeur d'Espagne un courrier extraordinaire, qui lui apporte, à ce qu'on prétend, un ordre de négocier avec le gouvernement une suspension d'armes entre les armées de la république & celles du roi de Sardaigne. Nous ne faisons que répéter un oui dire.

Les bureaux, destinés à recevoir les soumissions pour l'achat des biens nationaux dans le département de la Seine, ont été ouverts & sont chaque jour remplis par la foule des soumissionnaires.

*Première lettre sur un ouvrage intitulé : DE LA FORCE DU GOUVERNEMENT ACTUEL DE LA FRANCE, ET DE LA NÉCESSITÉ DE S'Y RALLIER; par Benjamin Constant.*

Cet ouvrage excite aujourd'hui une grande attention. L'épologie du gouvernement actuel ne pouvoit paroître plus à propos que dans le moment où il a conçu sa véritable situation & reconnu ses véritables défenseurs. On est heureux d'avoir à le montrer puissant, dans le moment où il se montre juste.

Pendant que Benjamin Constant écrivoit en Suisse sur les besoins de se rallier au gouvernement, on réalisoit en France tout ce que ses vœux appelloient; pendant qu'il démontreroit la nécessité, la nécessité se faisoit sentir; ou pour mieux dire, tous les hommes de bien devoient d'avance au gouvernement, chargé de maintenir la constitution, leur zèle & leurs services, avant même qu'il parût les demander. Du fond de sa retraite, B. Constant a supposé des obstacles qui n'existoient pas. Telle est la force du talent: une démonstration presque inutile est devenue intéressante pour ceux qui en avoient le moins besoin, par la vivacité des images, par la finesse des observations, par les agrémens du style. Enfin, ce qui a achevé son succès, c'est un peu de satire. Il a plu à B. Constant de censurer tous ceux auxquels il adressoit des exhortations; c'étoit un moyen infailible d'être écouté. On eût tort, dit cet auteur, d'employer ce moyen auprès de la convention, & de se jouer mal à propos avec son irritabilité. C'est pourtant ce qu'il fait aujourd'hui à l'égard des hommes qu'il prétend convaincre; mais il sait bien au fond de l'ame que ceux auxquels il s'adresse n'ont pas une colere très-fougueuse, & qu'après s'être amusé de ses tableaux, on ne lui demandera compte que de ses principes.

Ses principes ont répandu quelque alarme. La morale se trouve bien changée à la fin d'une révolution. Long-

tems avant qu'une révolution naisse, la sagesse recueille des principes; elle démontre l'empire de la justice & les effets inévitables qu'elle obtient, d'accord avec le tems. Mais quand une révolution a montré toutes les chances nouvelles, on s'habitue par degrés à la morale du succès. Cette morale naquit en Italie vers le 16<sup>e</sup> siècle, à la suite des troubles qui agiterent ses petites républiques. Puisse-t-elle ne jamais germer parmi nous! puisse une salutaire inquiétude s'éveiller de tous côtés, pour réprimer des maximes dangereuses! puisse-t-elle exercer même sa sévérité envers ces inconséquences de l'esprit, qui blessent un principe en cherchant un effet. Je ne veux point qu'on me montre la force du gouvernement actuel comme on peindroit celle d'un despotisme militaire ou religieux, celle de la Russie ou du Portugal. Suivons l'auteur dans sa marche.

Il traite d'abord des hommes qui ont attaqué la convention; & son intention, expliquée par le chapitre suivant, est d'établir le premier degré de force du gouvernement sur la victoire qu'il a remportée, & sur les causes qui la rendoient inévitable. Il est sans doute permis à un étranger de devancer le jugement de l'histoire, puisque sa position lui donne les avantages d'une impartialité que le tems seul amenera parmi nous. Mais tout nous prescrit de ne pas le suivre dans ce dangereux examen. Il peut donc établir à son gré sa censure sur quelques hommes, dont la plupart sont errans ou cachés; son intention sans doute n'a point été de provoquer une réplique funeste, à ceux qui la tenteroient, & plus funeste encore à cette harmonie qui doit chaque jour s'établir entre ceux qui veulent également la constitution. Le jour où Thibaudou, par la plus courageuse réclamation, nous rendit à la constitution, lorsqu'une commission violente alloit nous rendre à la terreur, la convention a véritablement vaincu... Elle a vaincu tous les souvenirs.

Que B. Constant me permette de lui adresser un reproche. Puisqu'il blâme ceux qui se sont élevés dès le point de sa franchise de déclarer que le premier de tous les écrivains, il avoit démontré les inconvéniens de la réélection; que dans ce même journal où j'écris à cette heure, il avoit employé trois articles à discuter cette question, bien moins par les principes généraux qu'elle présenteoit, que par une attaque violente contre la convention, dont son inexorable pinceau retraçoit tous les excès & toutes les fantes. Les premières lignes de son ouvrage devoient donc appartenir au repentir avant d'appartenir à la censure.

J'éloignerai de cette analyse tout ce qui tient à l'histoire, & je ne m'occuperai que de ce qui tient à la morale publique. Ce sera l'objet d'une seconde lettre.

LACRETELLE, le jeune.

## CORPS LÉGISLATIF.

## CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

*Suite de la séance du 14 floréal.*

Befroi a parlé après Siméon sur le paiement de contribution foncière; il s'est attaché à répondre aux diverses objections qui ont été faites contre la perception en nature.

Sur la proposition de Camus, le conseil se forme en comité général.

Deux heures après la salle est ouverte aux citoyens & le conseil rejette publiquement, par la question préalable, la proposition d'échanger les assignats contre les mandats à 100 capitaux pour un.

Il a renvoyé ensuite à l'examen de la commission des finances plusieurs moyens proposés pour hâter l'échange des assignats, mais sans qu'il ne puisse être reproduit aucun projet qui soit contraire à la loi du 28 ventôse, qui sera maintenue dans son entier.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

*Séance du 14 floréal.*

Après la lecture du procès-verbal, le président a annoncé qu'il n'y avoit pas de rapport prêt & la séance a été levée.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

*Séance du 15 floréal.*

Au nom d'une commission spéciale, un membre propose de charger les administrés des dépenses des administrations, à compter du premier vendémiaire prochain. Sous cette dénomination seront comprises les dépenses des administrations départementales & municipales & de canton; celles des corps judiciaires, celles pour l'instruction publique, l'entretien des routes, la navigation intérieure, les prix & encouragement pour l'agriculture le commerce & les arts, les hôpitaux & hospices, &c., &c.

Les dépenses du corps législatif, du directoire exécutif, des ministres, de l'institut national, du tribunal de cassation, de la haute-cour, de la trésorerie nationale & de la comptabilité, resteront à la charge du trésor public.

Dabray demande la question préalable sur ce projet de résolution; il se fonde sur ce que la république est une & indivisible; toutes les rentrées doivent être centralisées dans le même point, comme toutes les dépenses en doivent partir. D'ailleurs il s'ensuivroit que les dépenses des départemens les moins fertiles seroient aussi considérables que celles des départemens beaucoup plus riches, le nombre des établissemens publics y étant le même, ce qui est injuste.

La discussion alloit se prolonger, lorsqu'un membre, par motion d'ordre, a représenté qu'avaat de s'occuper des dépenses il falloit assurer les recettes. Il a proposé en conséquence d'ajourner cette discussion & de s'occuper de celle relative au paiement de la contribution foncière.

Cette proposition est adoptée quand Camus se présente à la tribune, au nom de la commission chargée d'examiner les messages du directoire exécutif des 14 & 19 germinal concernant l'amnistie.

Camus rappelle à quelles époques les deux assemblées constituante & conventionnelle crurent devoir proclamer une amnistie. La première de ces assemblées croyoit la révolution finie, & voulut la couronner par le pardon de toutes les fautes qu'elle avoit entraînées; les émigrés seuls furent exceptés de son décret.

La convention, après avoir abattu toutes les factions, après les avoir combattues à force ouverte & les avoir vaincues le 9 thermidor & le 13 vendémiaire, accorda aussi une amnistie; mais elle fut prononcée en quelque sorte au milieu du bruit des canons & sur le champ de bataille, & elle fut incomplète.

C'est à la sagesse du corps législatif, plus calme que la convention ne pouvoit l'être, à achever ce grand & nécessaire ouvrage.

Ici le rapporteur fait sentir combien il est sage en révolution d'oublier certaines fautes; seroit-il prudent, seroit-il possible de les punir toutes? Le rapporteur propose donc de rendre l'amnistie générale à tous les délits révolutionnaires commis jusqu'au 4 brumaire dernier.

Voici les principales dispositions du projet de résolution. Toute instruction commencée ou à commencer, toute poursuite & jugemens relatifs à des délits dont la révolution a été l'occasion, jusqu'au 4 brumaire, an IV, sont anéantis.

Les émigrés & les condamnés à la déportation sont seuls exceptés de cette loi.

La loi du 3 brumaire reste dans son entier, &c.

On demande l'impression & l'ajournement.

La question préalable, s'écrie un membre.

Le conseil se décide pour la première de ces propositions.

Le directoire exécutif rend un quatrième compte de l'état de l'emprunt forcé.

Il en résulte que dans 50 départemens les rôles sont achevés & en recouvrement; les rentrées se montent à 348,187,677 f. valeur fixe.

La masse des assignats en circulation est réduite à 24 milliards.

C O N S E I L D E S A N C I E N S

*Séance du 15 floréal.*

Sur le rapport de Lacuée, au nom d'une commission, le conseil approuve la résolution qui met une somme de huit millions à la disposition du ministre des finances.

L'impression du rapport est ordonnée.

Le conseil approuve une autre résolution qui assimile la veuve Genonné & ses enfans aux autres veuves & enfans des représentans immolés sous la tyrannie décevrière.

Baudin fait ensuite un rapport sur la résolution qui met de nouveaux fonds à la disposition du ministre de l'intérieur. — La commission dont il est l'organe, n'a trouvé dans les dispositions de la résolution aucune difficulté qui s'oppose à ce qu'elle soit approuvée; mais elle a cru voir une inconvenance dans le considérant, dans lequel le conseil des cinq cents déclare qu'il n'entend pas approuver les dépenses de ce ministère, qui lui paroissent exorbitantes.

Autant il importe, dit Baudin, de rappeler les ministres au devoir d'une sévère économie, autant il convient aussi de ne point les décourager lorsqu'on n'a reçus reproches certains à leur faire; & le considérant établi à la fois incertitude sur le bon emploi des fonds, & défaut de surveillance de la part du conseil des cinq cents.

La résolution est approuvée.

Lanjuinais, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution relative aux témoignages des militaires en matière criminelle; & en propose l'adoption.

Le conseil ordonne l'impression de son rapport & l'ajournement de la discussion.